

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : **Projet de Rénovation Urbaine de "Saint-Paul" : 1ère répartition des crédits pour 2016.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au Groupement d'Intérêt public « Marseille rénovation Urbaine », dans le cadre du projet de rénovation urbaine de « Saint Paul » à Marseille au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant de 246 994 € pour l'implantation d'un centre social, sur une dépense subventionnable plafonnée à 2 255 165 € HT.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme 2007-10239G dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée